Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260604-D069_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, MATHURIN Loïc, ROLLO Gwendoline, MEHA Roxanne, SEBILLET DUBRULLE Marine, PEDRONO Anthony, MARPAUD BRUNE Marine, STRACK Denis, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine (procuration à BEASSE Valentin), PHILIPPE Mathieu (procuration à HEDAN Yves), LE MAUFF Régine (procuration à STRACK Denis).

Secrétaire de séance : MARPAUD BRUNE Marine

Conseil municipal – Séance du 4 juin 2026

Délibération n° 69 : Acquisition de matériel pour l'équipement du commerce sis 4 rue du 15 janvier 1872

Dans le cadre du projet communal de réhabilitation du local situé 4 rue du 15 janvier 1872, destiné à accueillir une activité de commerce de traiteur et épicerie, la commune prévoit une partie de l'équipement de la cellule commerciale en matériel professionnel.

À cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise FROIDANIEL pour la fourniture du matériel professionnel nécessaire à l'aménagement de la cuisine. Le montant du devis s'élève à 35 275,57 € HT, soit 42 330,68 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le devis de l'entreprise FROIDANIEL.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Approuver le projet d'acquisition de matériel professionnel pour l'équipement du commerce ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise FROIDANIEL ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (19 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 05/06/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Marine MARPAUD BRUNE



